



RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET OFFICIEL N°008/2025

Relatif à la demande de reconnaissance officielle de la République Océanique de SEA PROTECTION auprès de l'Organisation des Nations Unies et des États souverains

Le Souverain de la République Océanique de SEA PROTECTION,

Vu la Constitution nationale,

Vu les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes,

Vu la Charte des Nations Unies et les principes du droit international,

Décète :

Article 1 – Demande de reconnaissance officielle

La République Océanique de SEA PROTECTION a déposé officiellement sa demande de reconnaissance internationale auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en date du 7 juin 2025.

Cette démarche vise à faire reconnaître son existence souveraine, pacifique, écologique et humanitaire en tant qu'État indépendant, respectueux des normes internationales et des droits fondamentaux.

Article 2 – Envois diplomatiques

Dans le cadre de cette procédure, plusieurs courriers diplomatiques officiels ont été adressés :

aux États membres de l'Organisation des Nations Unies,

aux organisations intergouvernementales,

et aux missions diplomatiques étrangères présentes sur le territoire international.

Ces courriers précisent la nature, les objectifs et les fondements juridiques et légitimes de la République Océanique de SEA PROTECTION.

Article 3 – Suivi international

Le ministère des Affaires étrangères et la délégation diplomatique spéciale sont chargés du suivi, de la coordination et des relations bilatérales et multilatérales liées à la reconnaissance officielle.

Un rapport mensuel sera adressé au Conseil d'État souverain sur l'état d'avancement des réponses et soutiens.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent décret est applicable à compter de sa date de signature, et fera l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Océanique de SEA PROTECTION, ainsi qu'une transmission aux instances concernées.

Fait à la Résidence Souveraine, le 7 juin 2025

Par le Souverain, Pour la République Océanique de SEA PROTECTION

